



Erasmus+

Un programme ouvert à l'international



La « dimension internationale Erasmus + » rassemble les opportunités offertes, par le programme européen, aux individus et aux établissements de l'enseignement supérieur dans le monde entier. Il peut s'agir de projets de mobilités ou d'activités de coopération.

Cette dimension regroupe, depuis 2014, quatre actions différentes :

- les **masters conjoints Erasmus Mundus** ;
- les **activités Jean Monnet** ;
- les **projets de renforcement des capacités** ;
- la **mobilité internationale de crédits**.

Les masters conjoints Erasmus Mundus, les activités Jean Monnet, les projets de renforcement des capacités sont des actions centralisées, gérées par l'agence exécutive 'Education, Audiovisuel et Culture' (EACEA) à Bruxelles. L'agence Erasmus+ France / Education & Formation est point national de contact pour la France. Elle apporte information et conseil aux porteurs de projets.

La mobilité internationale de crédits est une action centralisée gérée directement par l'agence Erasmus+ France / Education & Formation.

Ce recueil de données propose une analyse des données disponibles pour l'appel à propositions 2018 concernant notamment les budgets, les candidatures et les sélections, à l'échelle européenne et française.



Table des matières :

Masters conjoints Erasmus Mundus	2
Activités Jean Monnet	8
Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur	12
La mobilité internationale de crédits	21

Erasmus+ comprend une forte dimension internationale (à savoir la coopération avec les pays partenaires), notamment dans les domaines de l'enseignement supérieur. Ce recueil propose une analyse des données pour l'appel à proposition 2018 concernant notamment les budgets, les candidatures et les sélections à l'échelle européenne et française.

- ✓ Les **masters conjoints Erasmus Mundus** sont des programmes d'études intégrés mis en œuvre par un consortium d'établissements européens. Ils concernent toutes les disciplines et accordent des bourses aux meilleurs étudiants du monde entier. En 2018, la France confirme sa place de leader concernant le nombre de candidatures déposées et de projets sélectionnés coordonnés. La France est ainsi présente dans 64% des projets sélectionnés. De plus, les projets français sont de bonne qualité car une candidature sur deux est sélectionnée contre une sur trois à l'échelle européenne.
- ✓ Les **activités Jean Monnet** favorisent l'enseignement, la recherche et la réflexion dans le domaine des études européennes dans le monde. En 2018, le nombre de candidatures françaises a triplé mais elles restent peu nombreuses en comparaison de l'Italie. Malgré une concurrence toujours plus forte le nombre de projet sélectionné et le taux de sélection français augmentent démontrant ainsi la qualité des projets déposés. La France se positionne à la deuxième place en nombre de projets sélectionnés contre la quatrième place en 2017.
- ✓ Les **projets de renforcement des capacités** soutiennent la modernisation et l'internationalisation des établissements et systèmes d'enseignement supérieur des pays partenaires. En 2018, on remarque une légère baisse des candidatures impliquant des établissements français. Mais la qualité de cette implication est à remarquer, en effet, la France est présente dans environ 1/4 des projets sélectionnés. Ces projets ciblent essentiellement les pays du voisinage du Sud et de l'Est, l'Asie et l'Amérique latine.
- ✓ La **mobilité internationale des crédits** favorise la mobilité des étudiants et du personnel en provenance et à destination des pays partenaires. En 2018, la France se place en première position en nombre de candidatures reçues devant l'Allemagne et la Pologne. Un tiers des mobilités demandées sont financées. Les mobilités financées sont majoritairement entrantes et d'études. En terme de sélection les zones géographiques les plus concurrentielles sont l'Amérique latine, l'Amérique du Nord et les pays industrialisés asiatiques alors que les zones les moins concurrentielles sont les Balkans occidentaux et le Partenariat oriental.

Masters conjoints Erasmus Mundus

Les Masters conjoints Erasmus Mundus sont des programmes d'études internationaux intégrés de haut-niveau souhaitant attirer les meilleurs étudiants du monde.

Inclus dans le programme Erasmus + en 2014, ils s'inscrivent dans la continuité du succès de l'ancien programme Erasmus Mundus (2004-2013).

Ils visent à :

- favoriser l'excellence, la qualité, l'innovation et l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur ;
- améliorer la qualité et l'attractivité de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) et soutenir l'action extérieure de l'Union européenne dans le domaine de l'enseignement supérieur en proposant aux meilleurs étudiants du monde entier des bourses d'études ;
- parfaire le niveau des compétences et des aptitudes des diplômés, en particulier leur employabilité en impliquant davantage les employeurs dans le monde de l'enseignement supérieur.

Ces masters sont délivrés par des consortia internationaux d'au moins trois établissements d'enseignement supérieur de trois différents pays du programme Erasmus+. Le consortium peut également inclure des établissements d'enseignement supérieur de « pays partenaires » et/ou des partenaires associés avec une expertise spécifique (ONG, laboratoires de recherche, entreprises, organisme public, etc.).

La structure et le contenu des cours de master sont totalement intégrés. Une mobilité d'études dans au moins deux « pays programme » est obligatoire pour les étudiants. Un diplôme double, multiple ou conjoint reconnu et accrédité par les autorités nationales ; correspondant à 60, 90 ou 120 crédits ECTS selon la durée du cursus, est délivré aux étudiants.

Des bourses sont attribuées aux meilleurs étudiants, avec une priorité donnée aux étudiants en provenance des pays partenaires. Elles couvrent les frais de participation, d'inscription, de voyage, d'installation et de séjour (max. 25 000 € par an).

Il s'agit d'une action centralisée, gérée directement par l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture ».

PLUS D'INFORMATION

[Catalogue européen des masters conjoints Erasmus Mundus](#)

[Liste des masters conjoints Erasmus Mundus impliquant des établissements d'enseignement supérieurs français](#)

1. Un budget en augmentation chaque année à l'échelle européenne

Le budget octroyé à l'action Erasmus Mundus a été multiplié par 8.5 entre 2014 et 2018 pour atteindre 147.8M€. Cette évolution à la hausse devrait se poursuivre jusqu'en 2020. Le nombre de candidatures sur la période 2014-2017 a été multiplié par 2. Toutefois, entre 2017 et 2018 on constate une diminution du nombre de candidatures totales déposées à l'Agence Exécutive « Education, Audiovisuel et Culture », de 122 à 112.

	2017	2018
Budget européen	112,6 M€	147,8 M€
Candidatures	122	112

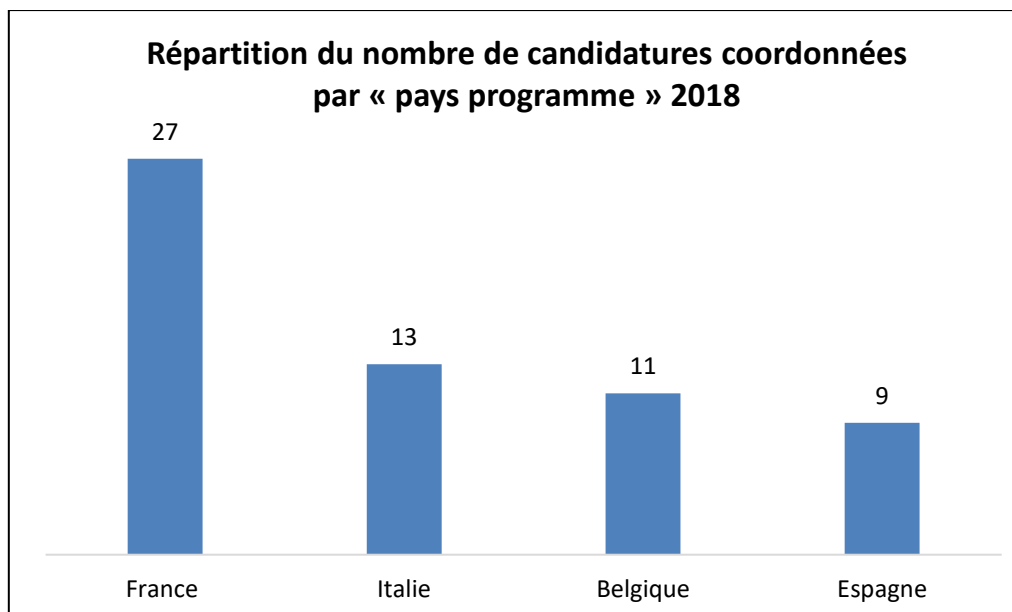
2. Une hausse des candidatures françaises, impliquant de plus en plus de partenaires associés

La France suit la tendance générale à la hausse en termes de nombre de candidatures déposées. On note également une implication de plus en plus importante de partenaires associés (organismes de recherche, organisations non-gouvernementales, entreprises, etc.) dans les cursus de masters Erasmus Mundus.

	2017	2018
Candidatures impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur partenaire français	40	51
Candidatures coordonnées par un établissement d'enseignement supérieur français	30	27
Candidatures impliquant au moins un organisme français associé	124	137

3. La France, en tête du nombre de candidatures déposées par des établissements d'enseignement supérieur coordinateurs

Depuis 2014, la France est le pays qui compte le plus de candidatures déposées par des établissements d'enseignement supérieur coordinateurs. En 2018 avec 27 candidatures déposées en tant que coordinateurs, la France est devant l'Italie, la Belgique et l'Espagne.



4. La France confirme sa place de leader de l'action Erasmus Mundus

Conjointement à l'augmentation de l'enveloppe budgétaire, le nombre de masters sélectionnés est en hausse. Le taux de sélection augmente également, passant de 15% en 2014, à 31% en 2017 puis 37,5% en 2018.

	2017	2018
Masters sélectionnés	38	42
Taux de sélection¹	31%	37,5%

En 2018, sur les 42 masters sélectionnés, 27 impliquent au moins un établissement d'enseignement supérieur français et 9 étaient coordonnés par un établissement d'enseignement supérieur français. La France est ainsi présente dans 64% des masters sélectionnés.

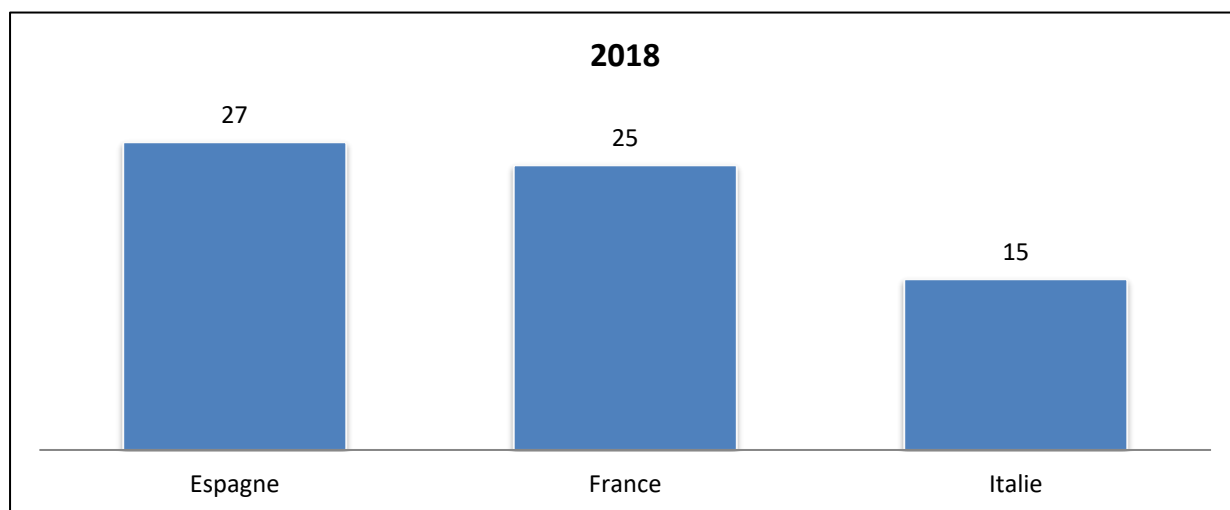
La part des masters impliquant un établissement français est en constante augmentation, la France conserve sa première place, en nombre de masters en coordination (9) devant l'Espagne (5), le Royaume-Uni (5) et l'Autriche (5). Toutefois, pour les masters impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur français, la France se positionne à la deuxième place, derrière l'Espagne.

¹ Ratio entre le nombre de masters sélectionnés et le nombre de candidatures à l'échelle européenne

Il est à noter que les projets français sont de bonne qualité puisque 1 candidature sur 2 est sélectionnée en 2018 contre 1 sur 3 à l'échelle européenne.

	2017	2018
Masters sélectionnés impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur français	18	27
Masters coordonnés par un établissement d'enseignement supérieur français	8	9
Part des masters impliquant des établissements d'enseignement supérieur français²	47%	64%
Taux de sélection français³	45%	53%

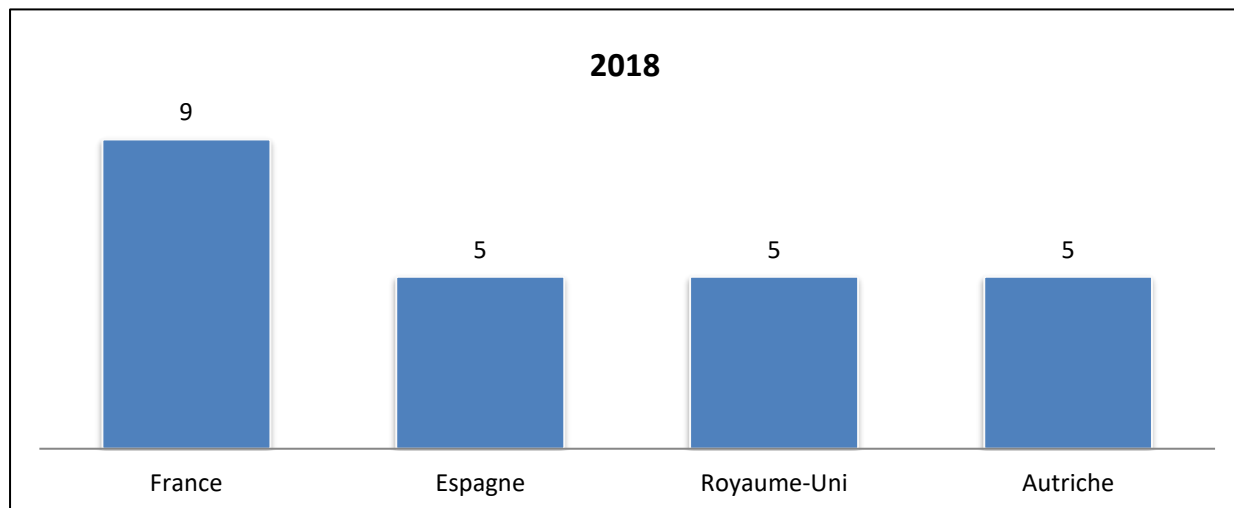
Rang de la France par rapport aux autres « pays programme » en nombre de masters sélectionnés impliquant au moins un établissement français



² Ratio entre le nombre de masters sélectionnés impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur français et le nombre de masters sélectionnés à l'échelle européenne

³ Ratio entre le nombre de masters sélectionnés impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur français et le nombre de candidatures impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur français

Rang de la France par rapport aux autres « pays programme » en nombre de masters coordonnés



5. Des masters sélectionnés en partie déjà financés par le passé

Sur 110 masters sélectionnés au total entre 2014 et 2018, presque 70% avaient déjà été financés par le passé. En 2018, sur les 42 masters sélectionnés au total, 17 avaient déjà reçu des financements dans le cadre de l'ancien programme Erasmus Mundus.

Le budget moyen des projets sélectionnés impliquant un établissement d'enseignement supérieur français est de 3.5M€ en 2018 contre 3M€ en 2017. Cette augmentation s'explique par le fait que 4 cohortes d'étudiants au lieu de 3 sont désormais financées.

Activités Jean Monnet

L'action Jean Monnet a été lancée en 1989 par la Commission européenne pour soutenir les études et la recherche universitaire dans le cadre de l'intégration européenne. Originellement le programme Jean Monnet s'adressait aux universités des Etats membres mais il s'est rapidement étendu aux pays candidats. Aujourd'hui, son rayonnement est mondial.

De 1989 à 2018, plus de 1000 universités de 87 pays dans le monde ont participé à cette action en dispensant des modules de formation Jean Monnet dans le cadre de leurs différents cursus. Exactement 5190 projets dans le champ de l'étude de l'intégration européenne ont été mis en place, impliquant plus de 1700 professeurs et 265 000 étudiants chaque année.

Les Activités Jean Monnet visent à promouvoir l'excellence dans l'enseignement et la recherche dans le domaine des études sur l'Union européenne et à favoriser le dialogue entre le monde universitaire et les décideurs politiques, notamment dans le but d'améliorer la gouvernance des politiques de l'Union européenne.

Il faut noter, que les études sur l'Union européenne incluent l'étude de l'Europe dans sa globalité : processus d'intégration européenne dans ses aspects internes comme externes, rôle joué par l'Union européenne à l'ère de la mondialisation et dans la promotion d'une citoyenneté active européenne et du dialogue entre les peuples et les cultures.

Les Activités Jean Monnet permettent :

L'enseignement et la recherche sur l'études sur l'Union européenne :

- modules : mise en œuvre de programmes pédagogiques courts (min 40h d'enseignement) ; soutien financier jusqu'à 30 000€ ;
- Les chaires : financement de postes d'enseignement Maître de conférence ou Professeur d'université (minimum 90h de cours par an) ; soutien financier jusqu'à 50 000€ ;
- Les centres d'excellence : structures pluridisciplinaires qui rassemblent des ressources humaines et documentaires spécialisées dans l'étude et la recherche sur l'intégration européenne ; soutien financier jusqu'à 100 000€.

Le débat politique avec le monde universitaire :

- Les réseaux : coopération et recherche entre les acteurs de l'enseignement supérieur ; soutien financier jusqu'à 300 000€ ;
- Les projets : développement de nouvelles méthodologies, de programmes joints, de nouvelles réflexions... (de 12 à 24 mois) ; soutien financier jusqu'à 60 000€.

Le soutien aux associations : ayant comme objectif explicite de contribuer à l'étude du processus d'intégration européenne ; soutien financier jusqu'à 50 000€.

PLUS D'INFORMATION

[Cartographie des activités Jean Monnet menées en France](#)

[Rubrique Jean Monnet – Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture](#)

1. Un budget à l'équilibre pour des candidatures toujours plus nombreuses

De 2014 à 2018, les activités Jean Monnet ont bénéficié d'un budget constant (11 M€ en moyenne). Des fonds supplémentaires sont octroyés pour renforcer la participation des pays non européens et diffuser la connaissance de l'Union européenne au-delà de ces frontières.

	2017	2018
Budget total disponible	10,8M€	12 M€
Fonds additionnels pour les « pays partenaires » industrialisés	3 M€ pour 17 pays ⁴	3,5 M€ pour 13 pays

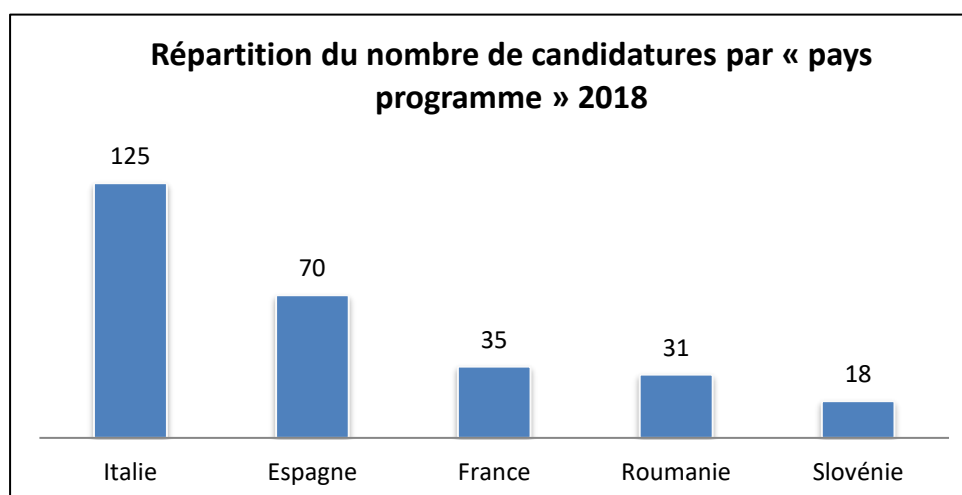
Malgré un budget constant, les candidatures ont un peu plus que doublé en quatre ans, passant de 493 en 2014 à 1227 en 2018.

	2017	2018
Candidatures	1145	1227

Le nombre de candidatures françaises a suivi cette hausse et a presque triplé entre 2014 et 2018 passant de 13 projets déposés en 2014 à 35 en 2018.

	2017	2018
Candidatures françaises	23	35

La France dépose peu de candidature par rapport aux autres « pays programme ». Depuis 2014, l'Italie est leader sur l'action, suivie de l'Espagne et de la France. La France arrive en 2018 à la 3^e place.



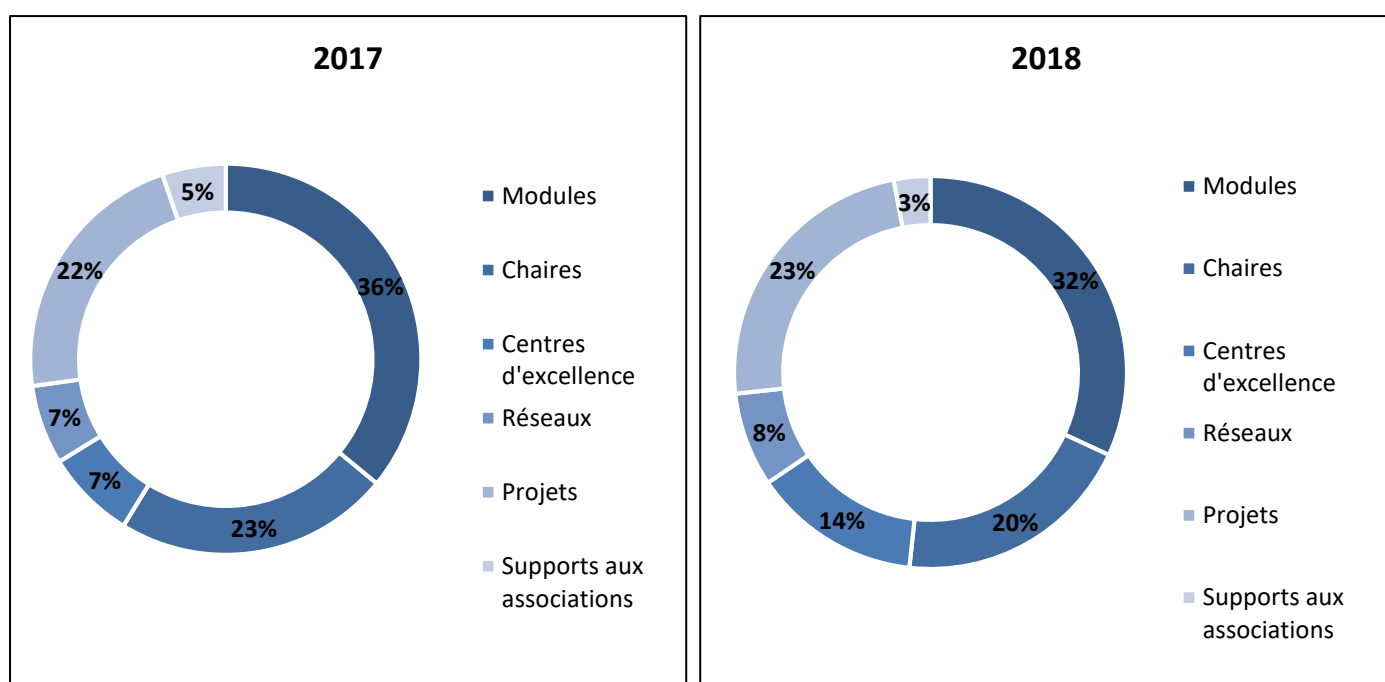
⁴ Afrique du Sud, Australie, Arabie Saoudite, Bahreïn, Canada, Chine, Emirats Arabes Unis, Hong Kong, Koweït, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Nouvelle-Zélande, République de Corée, Qatar, Sultanat d'Oman

2. Une concurrence de plus en plus forte

Le budget est stable mais le nombre de candidatures est en hausse, par conséquent la concurrence est de plus en plus forte. Le taux de sélection global était de 42% en 2014 contre 19% en 2018.

	2017	2018
Projets sélectionnés	226	232
Taux de sélection ⁵	20%	19%

Projets sélectionnés par action



3. Des projets français de qualité mais peu nombreux

Malgré une concurrence toujours plus forte, le nombre de projets français sélectionnés et surtout le taux de sélection français est en hausse démontrant ainsi la qualité des projets déposés.

En effet, pour la France, 1 candidature sur 3 est sélectionnée contre 1 sur 5 pour l'ensemble des pays.

	2017	2018
Projets français sélectionnés	8	12
Part des projets français ⁶	3.5%	5.1%
Taux de sélection français ⁷	35%	34%

⁵ Ratio entre le nombre de projets sélectionnés et le nombre de candidatures totales à l'échelle de l'UE

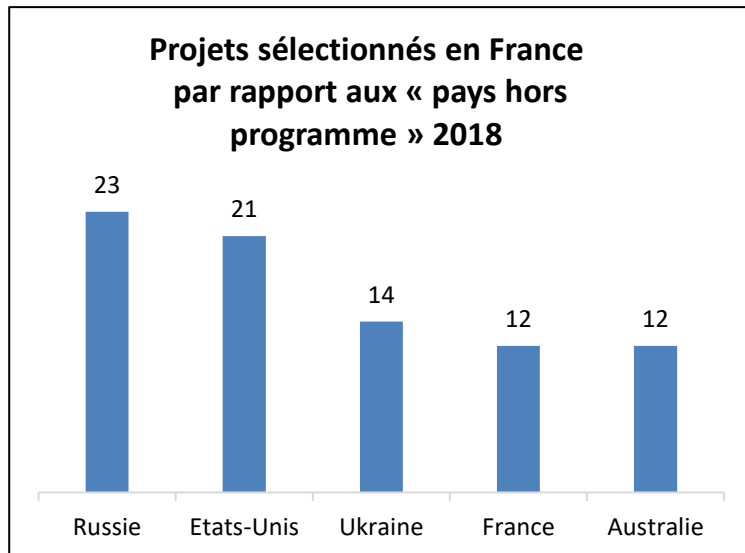
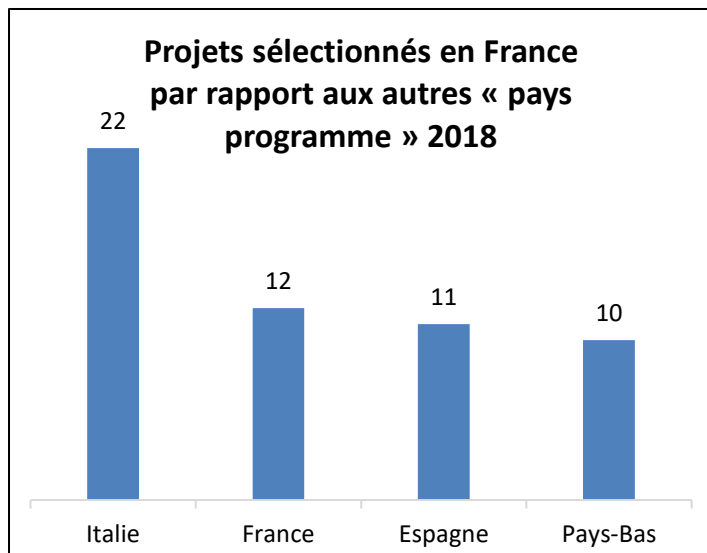
⁶ Ratio entre le nombre de projets français sélectionnés et le nombre de projets sélectionnés à l'échelle européenne

⁷ Ratio entre le nombre de projets français sélectionnés et le nombre de candidatures françaises

Depuis 2014, 8 modules, 21 chaires, 5 centres d'excellence, 5 projets et 1 soutien aux associations ont été financés. En 2018, il faut noter le fort taux de réussite des chaires.

4. La France classée 2^e en nombre de projets sélectionnés

En 2018, la France monte en 2^e place du classement. En effet, en 2017 elle était en 4^e position derrière l'Espagne et les Pays-Bas.



Renforcement des capacités dans le domaine de l'enseignement supérieur

Les projets de renforcement des capacités dans l'enseignement supérieur sont des projets de coopération transnationale basés sur des partenariats multilatéraux conclus notamment entre des établissements d'enseignement supérieur de « pays programme » et des « pays partenaires » éligibles (Balkans occidentaux ; pays du voisinage de l'Est ; pays du voisinage du Sud, Fédération de Russie ; Asie ; Asie centrale ; Amérique latine ; Iran, Irak, Yémen ; Afrique du Sud ; région Afrique, Caraïbe, Pacifique). Depuis 2014, ces projets remplacent les programmes Tempus, Alfa et Edulink.

Les trois grandes priorités sont la réforme des curricula et de la gouvernance ainsi que le renforcement du lien entre enseignement supérieur et société (monde du travail inclus).

Ces projets de coopération, d'une durée de 24 ou 36 mois, doivent impliquer au minimum 2 établissements d'enseignement supérieur de 3 pays membres du programme et 2 établissements d'enseignement supérieur minimum par « pays partenaire ». Le coordinateur du consortium peut être originaire d'un pays membre du programme ou d'un « pays partenaire ».

Les projets peuvent être menés à deux échelles :

- projets nationaux ne concernant qu'un « pays partenaire » ;
- projets multinationaux concernant plusieurs « pays partenaires ».

Il existe deux types de projets :

- projets conjoints ayant un impact institutionnel : élaboration de programmes d'enseignement, modernisation de la gouvernance, de la gestion et du fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur, renforcement des relations entre les établissements d'enseignement supérieur et l'environnement économique et social au sens large ;
- projets structurels impliquant obligatoirement les ministères de l'enseignement supérieur des « pays partenaires » : modernisation des politiques, de la gouvernance et de la gestion des systèmes d'enseignement supérieur ; renforcement des relations entre les systèmes d'enseignement supérieur et l'environnement économique et social au sens large.

Les projets peuvent être financés jusqu'à hauteur de 1 million €.

Il s'agit d'une action centralisée directement gérée par l'Agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture.

PLUS D'INFORMATION

[Rubrique Renforcement des capacités – Agence Exécutive Education, Audiovisuel et Culture](#)

1. Des candidatures en augmentation à l'échelle européenne

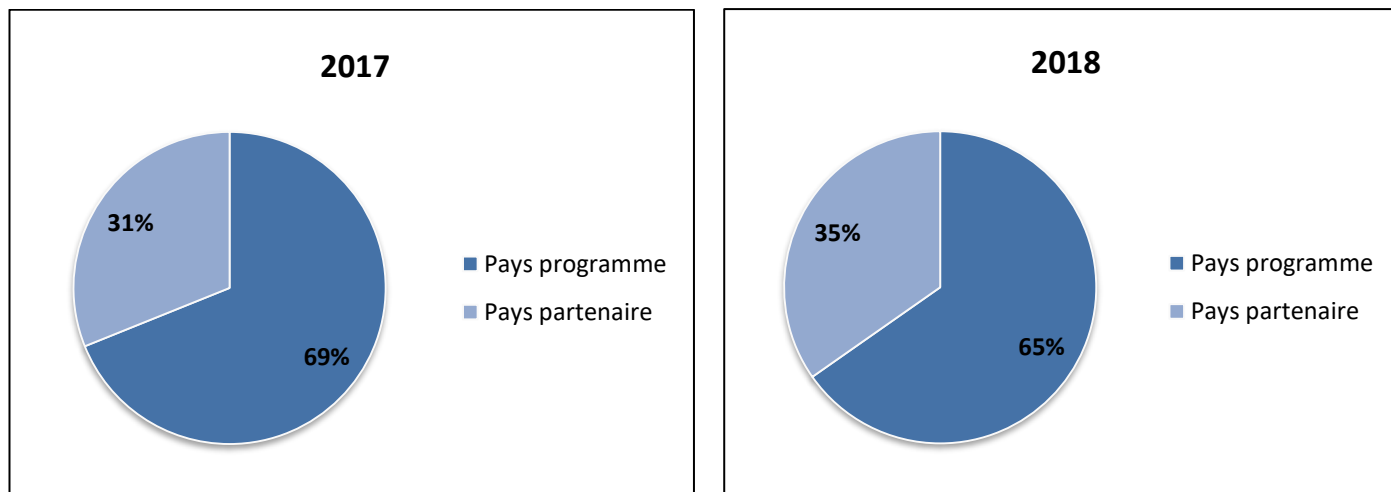
De 2017 à 2018, le budget total disponible pour cette action a légèrement diminué (-1,9%). En revanche, l'action attire toujours plus de candidatures (+13% en 2017 et +5% en 2018).

	2017	2018
Budget total disponible	138,7 M€	136 M€
Candidatures totales	833	874

2. Des projets majoritairement déposés par des pays membres du programme

La majorité des projets est déposée par des « pays programme » : 2/3 des projets en moyenne en 2017 et 2018.

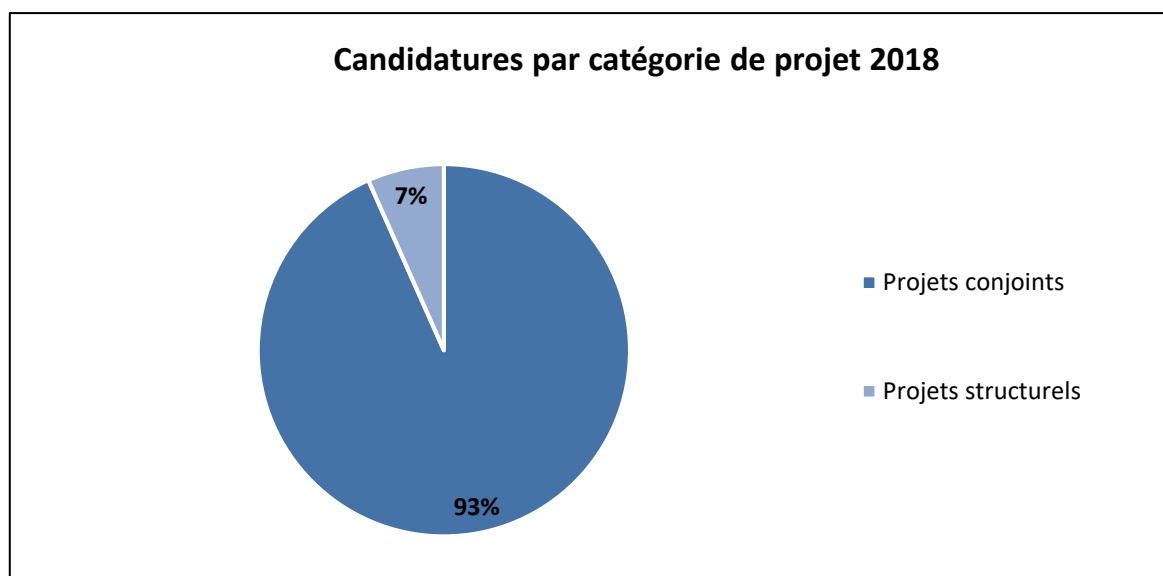
Candidatures par type de pays



3. Une prédominance de projets multinationaux et conjoints à la candidature

En 2018, les projets déposés sont majoritairement multinationaux et conjoints. Les projets multinationaux représentent environ 2/3 des projets déposés. 9 projets déposés sur 10 sont conjoints et ont pour objectif l'élaboration de programmes d'enseignement.

	2017	2018
Echelles des projets déposés		
Projets nationaux	273	307
Projets multinationaux	560	580
Catégories de projets déposés		
Projets conjoints	743	828
Projets structurels	90	59



4. Les candidatures majoritairement réparties sur les pays du voisinage de l'Union européenne

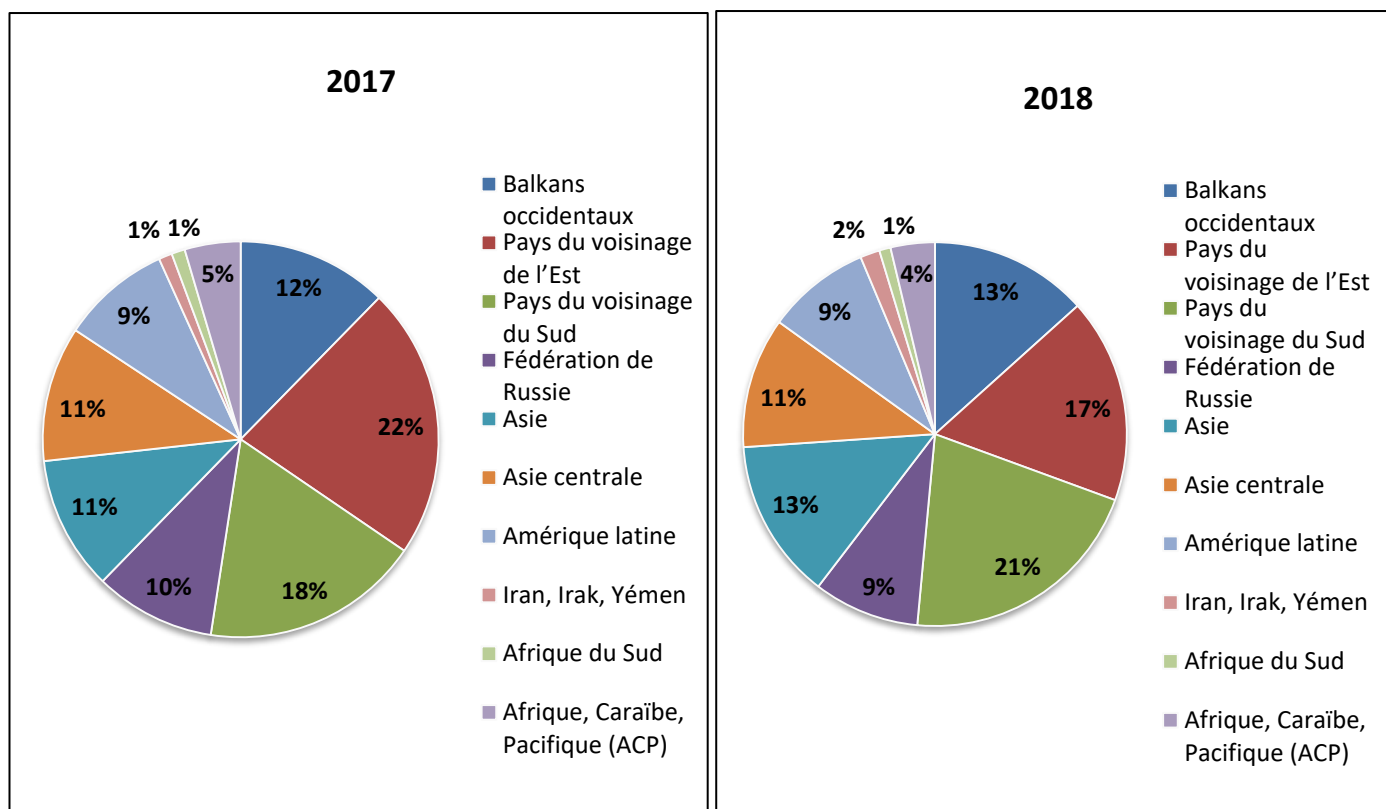
Les pays du voisinage de l'est et du sud de l'Europe ainsi que les pays des Balkans occidentaux sont les plus représentés dans les candidatures tandis que l'Iran, l'Irak, le Yémen et l'Afrique du Sud sont les pays les moins bien représentés et aux budgets disponibles les plus faibles.

Il faut tout de même noter qu'entre 2017 et 2018 : le nombre de projets avec l'Iran, l'Irak et le Yémen a fortement augmenté (+58%) et ainsi qu'avec l'Asie (+30%) et les pays du voisinage du Sud (+23%). Par contre, le nombre de projets a diminué avec les pays du voisinage de l'Est (-18%) et les pays de l'ACP (-14%).

Régions	2017		2018	
	Budget disponible	Nombre de candidatures	Budget disponible	Nombre de candidatures
Balkans occidentaux	13,8 M€	135	14,6 M€	154
Pays du voisinage de l'Est	13,5 M€	243	12,9 M€	199
Pays du voisinage du Sud	27,8 M€ +3 M€ pour la Tunisie	196	26,6 M€	241
Fédération de Russie	6,7 M€	108	6,4 M€	103
Asie	39,5 M€	120	41,4 M€	156
Asie centrale	8,8 M€	121	8,8 M€	127
Amérique latine	13,2 M€	98	13,2 M€	101
Iran, Irak, Yémen	2 M€ + 0,7 M€ pour l'Iran	12	2,1 M€	19
Afrique du Sud	3,9 M€	12	4,2 M€	11
Afrique, Caraïbe, Pacifique (ACP)	5,6 M€	50	6,0 M€	43

Nota Bene : projets inter-régionaux sont inclus dans le nombre de candidatures

Régions couvertes par les candidatures (projets interrégionaux inclus)



5. Un nombre de candidatures françaises en légère baisse

En 2018, la France est présente dans 138 projets déposés, dont 24 étaient coordonnés par un établissement d'enseignement supérieur français. Cela représente une diminution de 16% des candidatures impliquant un établissement français.

La France est présente dans environ 20% des candidatures. Elle est à la 6^{ème} place derrière l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, le Portugal et la Grèce.

	2017	2018
Candidatures impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur français	164	138
Candidatures coordonnées par un établissement d'enseignement supérieur français	30	24

6. Un nombre de projets sélectionnés stable

Compte tenu d'un budget stable, le nombre de projets sélectionnés à l'échelle européenne est constant entre 2017 et 2018. Cependant, le nombre de candidatures et le taux de sélection ont légèrement baissé. Le taux de sélection est ainsi passé de 20% à 18% entre 2016 et 2017 pour atteindre 16.6% en 2018.

	2016	2017	2018
Projets sélectionnés	147	149	147
Taux de sélection	20%	18%	16.6%

7. Des établissements d'enseignement supérieur français présents dans environ un quart des projets sélectionnés

Le nombre de projets français sélectionnés en 2018 est stable par rapport à 2017. Avec un taux de participation de 23% la France est présente dans environ 1/4 des projets sélectionnés.

	2017	2018
Projets sélectionnés impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur français	38	34
Projets coordonnés par un établissement d'enseignement supérieur français	9	6
Part des projets impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur français⁸	25%	23%

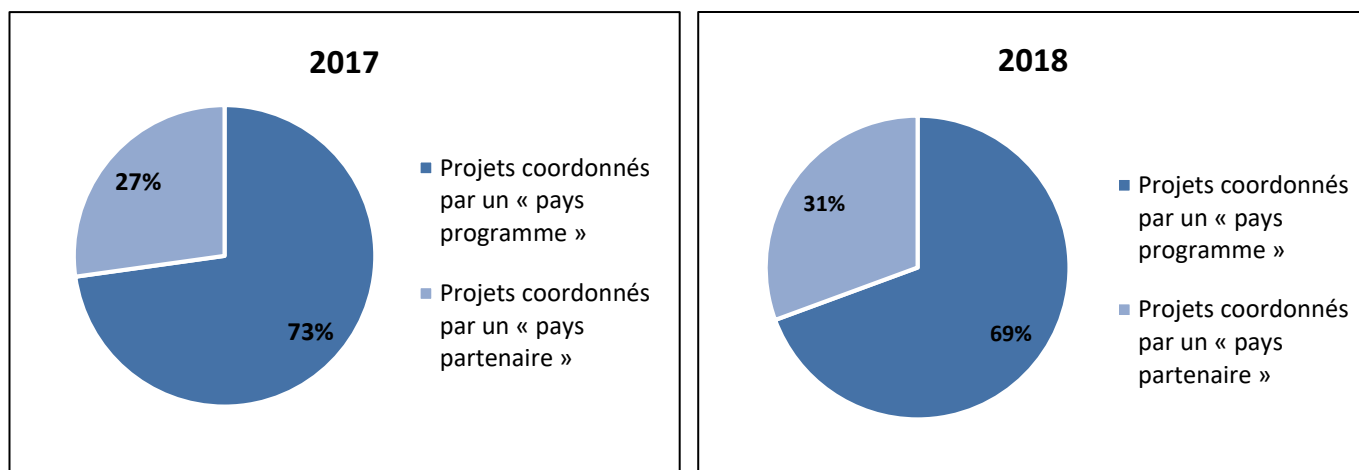
⁸ Ratio entre le nombre de projets sélectionnés impliquant au moins un ESS français et le nombre de projets sélectionnés au total

8. De plus en plus de projets coordonnés par un pays partenaire

On constate que la majorité des projets de renforcement des capacités est coordonnée par des établissements d'enseignement supérieur de « pays programme ». Néanmoins, on note une augmentation des projets coordonnés par des « pays partenaires » entre 2017 et 2018. En 2018, les « pays partenaires » coordonnant le plus de projets étaient la Palestine (4 projets) et l'Égypte (3 projets).

	2017	2018
Type de pays coordinateurs		
Projets coordonnés par un « pays programme »	107	102
Projets coordonnés par un « pays partenaire »	40	45

Coordination des projets par type de pays



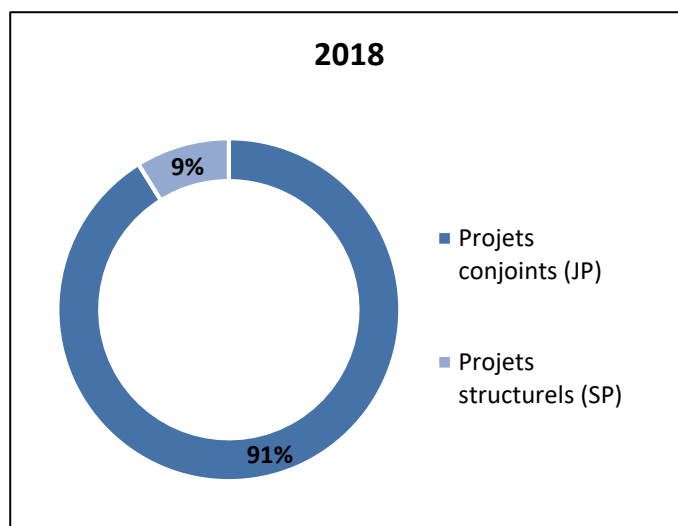
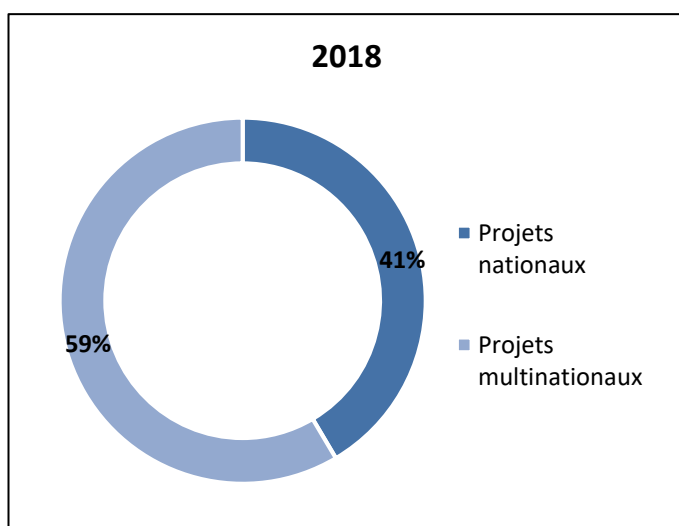
9. Une prédominance de projets conjoints sélectionnés

En 2017 et 2018 les projets sélectionnés sont majoritairement des projets conjoints (89% en 2017 et 91% en 2018).

Le nombre total de projets nationaux et multinationaux en 2017 est quasiment identique. Alors qu'en 2018, on remarque que le nombre de projets multinationaux devient plus important que le nombre de projets nationaux. Un écart qui se creuse entre les deux types de projets.

La France suit les mêmes tendances quant à la catégorie des projets sélectionnés puisqu'en 2018 : 71% des projets impliquant un établissement français est un projet conjoint.

	2017		2018	
	Total	Projets incluant au moins un établissement d'enseignement supérieur français	Total	Projets incluant au moins un établissement d'enseignement supérieur français
Echelles des projets sélectionnés				
Projets nationaux	73	NA	61	12
Projets multinationaux	76	NA	86	22
Catégories de projets sélectionnés				
Projets conjoints	134	25	134	27
Projets structurels	15	8	13	8



10. Une forte présence française dans les régions du voisinage du Sud et d'Asie

En 2017 et en 2018 les régions les plus représentées dans les projets sélectionnés impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur français étaient les pays du voisinage du Sud et l'Asie.

Toutefois, on constate une augmentation du nombre de projets impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur français en Amérique latine passant de 4 projets en 2017 à 8 projets en 2018. Ainsi que dans les pays du voisinage de l'Est passant de 3 projets en 2017 à 6 en 2018.

	2017		2018	
	Total	Projets impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur français	Total	Projets impliquant au moins un établissement d'enseignement supérieur français
Balkans occidentaux	16	3	16	2
Pays du voisinage de l'Est	17	3	17	6
Pays du voisinage du Sud	37	12	30	8
Fédération de Russie	11	2	9	0
Asie	45	10	48	7
Asie centrale	14	2	14	1
Amérique latine	15	4	15	8
Iran, Irak, Yémen	3	0	2	1
Afrique du Sud	4	1	5	2
Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP)	7	2	7	4

11. Des projets constitués en moyenne d'une dizaine de partenaires

D'importantes enveloppes financières sont attribuées aux projets sélectionnés afin de couvrir les frais de voyage, de séjour, de personnel et d'équipement. En 2018, le budget moyen par projet était de 915 000 €.

En moyenne, les consortia sont composés d'une dizaine de partenaires à l'échelle européenne.

Mobilité internationale de crédits

Depuis 2015, le nouveau programme Erasmus+ étend la mobilité individuelle de l'enseignement supérieur au-delà de l'Europe, vers ou à partir de « pays partenaires » dans le cadre de la mobilité internationale de crédits.

L'objectif de la mobilité internationale de crédits est triple :

- soutenir l'internationalisation des établissements d'enseignement supérieur ;
- mettre en avant la richesse et l'attractivité de l'enseignement supérieur européen ;
- promouvoir la coopération avec les « pays partenaires » en lien avec la politique extérieure de l'Union européenne.

Elle peut s'effectuer entre les 33 pays du programme Erasmus et les « pays partenaires », regroupés dans différentes régions géographiques (cf. annexes). Seuls l'Andorre, Monaco, Saint-Marin, le Vatican, les Emirats Arabes Unis, le Bahreïn, le Koweït, Oman, le Qatar et l'Arabie Saoudite ne sont pas éligibles.

Peuvent en bénéficier les étudiants ainsi que les personnels. En contrepartie d'obtention de crédits, les étudiants et doctorants peuvent effectuer une mobilité d'études (entre 3 et 12 mois sans interruption, par cycle d'études). Depuis la rentrée 2018, ils peuvent également effectuer une mobilité de stage (entre 2 et 12 mois par cycle d'études). Quant aux personnels, ils peuvent bénéficier d'une mobilité d'enseignement (8h par semaine au minimum) ou de formation (vers un établissement d'enseignement supérieur). La durée de leur mobilité est comprise entre 5 et 60 jours (hors voyage).

Seuls les établissements d'enseignement supérieur issus des pays du programme Erasmus+, titulaires d'une charte Erasmus+, peuvent déposer, individuellement ou sous forme d'un consortium, des projets d'une durée de 16 à 26 mois. Ils font actes de candidature au nom des « pays partenaires ».

Cette action n'est pas financée sur le budget propre du programme Erasmus+ mais *via* des instruments financiers de la politique extérieure de l'Union européenne. Les enveloppes financières sont modulées en fonction des régions géographiques, non-fongibles entre elles. Certaines de ces zones sont soumises à des conditions de mobilité plus restrictives.

Cette action étant décentralisée, les projets sont gérés par l'Agence Erasmus+ France / Education et Formation.

PLUS D'INFORMATION

[Plateforme Pénélope d'accompagnement des porteurs de projets Erasmus+](#)

1. Plus d'un dixième du budget total disponible dédié à la France

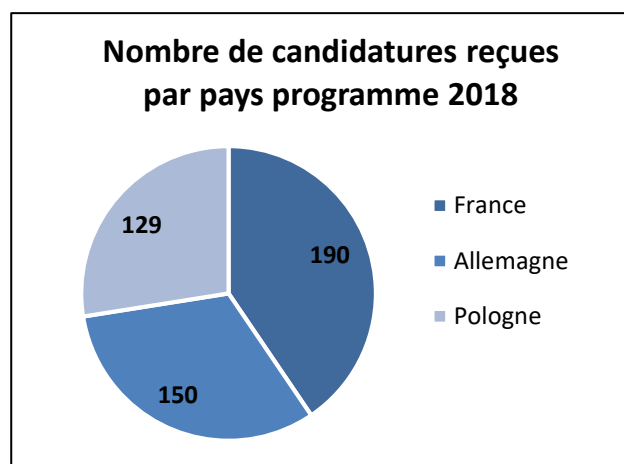
Le budget disponible pour 2018 est en augmentation par rapport à l'année 2017, avec une hausse de près de 15 M€ supplémentaires. En 2018, le budget attribué à la France⁹ correspond à environ 11% du budget total disponible, soit 17,3 M€ sur l'ensemble des enveloppes financières régionales.

	2017	2018
Budget européen	138 M€	160 M€
Budget disponible pour la France	15,7 M€	17,3 M€

2. La France, « pays programme » déposant le plus de candidatures

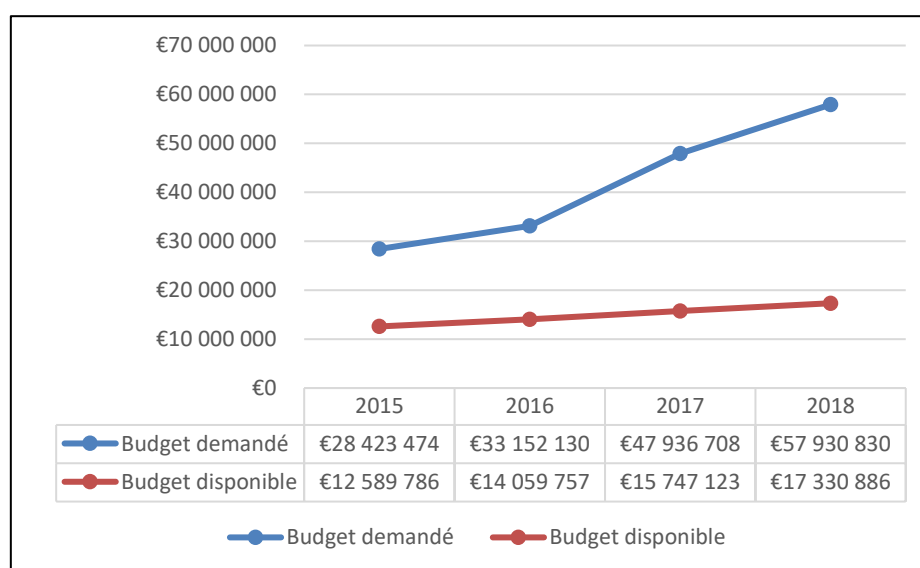
En 2018, et comme en 2017, la France reste en première position au classement en nombre de candidatures reçues par rapport aux autres « pays programme » (190 candidatures, +38 candidatures françaises par rapport à 2017), devant l'Allemagne (150 candidatures) et la Pologne (129 candidatures). Le budget demandé par l'ensemble des candidatures françaises éligibles s'élève à 57,9M€.

Au niveau européen, 1396 candidatures ont été déposées.



3. Une forte progression de la demande française

Le budget disponible pour l'appel à propositions de la mobilité internationale de crédits en 2018 s'élevait précisément à 17 330 886 € pour 5 instruments. Le budget demandé s'élevait à 57 930 830 €, soit 334 % du budget disponible. 190 candidatures éligibles ont été évaluées pour 81 candidatures sélectionnées, ainsi qu'un budget d'aides contractualisé de 17 286 264 €.



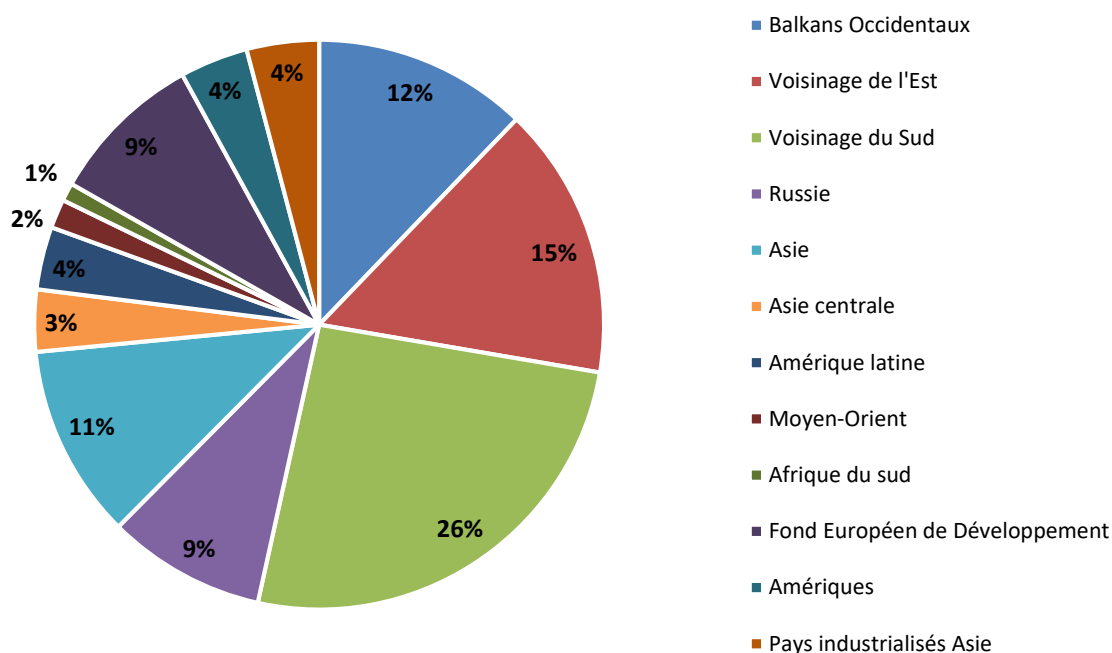
⁹ Budget attribué en fonction de la population étudiante

4. Des demandes financières variables selon les zones géographiques

En 2018, les enveloppes disponibles sur les 5 instruments financiers ont été allouées entièrement. Les zones géographiques les plus concurrentielles sont l'Amérique latine, l'Amérique du Nord ainsi les pays industrialisés asiatiques, avec des ratios offre/demande supérieur à 500%. Les zones les moins concurrentielles sont les Balkans occidentaux et le Partenariat oriental.

Régions	Instrument financier	Budget disponible	Budget demandé	rapport budget demandé/disponible	Budget attribué
Région 1 : Balkans Occidentaux	Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	2 115 749 €	2 290 806 €	108%	2 106 620 €
Région 2 : Partenariat oriental	Instrument européen de voisinage (IEV)	2 684 365 €	3 493 046 €	130%	2 679 901 €
Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée Fenêtre Tunisie	Instrument européen de voisinage (IEV)	3 560 156 € 900 000 €	13 075 724 €	293%	3 555 608 € 898 927 €
Région 4 : Fédération de la Russie	Instrument européen de voisinage (IEV)	1 557 315 €	5 135 788 €	330%	1 554 124 €
Région 6 : Asie	Instrument de coopération au développement (ICD)	1 908 276 €	7 589 945 €	398%	1 904 869 €
Région 7 : Asie Centrale	Instrument de coopération au développement (ICD)	610 120 €	823 643 €	135%	608 013 €
Région 8 : Amérique Latine	Instrument de coopération au développement (ICD)	618 820 €	7 185 582 €	1161%	616 377 €
Région 9 : Moyen Orient	Instrument de coopération au développement (ICD)	286 485 €	747 049 €	261%	284 753 €
Région 10 : Afrique du Sud	Instrument de coopération au développement (ICD)	178 688 €	522 812 €	293%	177 486 €
Région 11 : Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) Enveloppe Supplémentaire Afrique de l'Ouest	Fond européen de Développement (FED)	625 544 € 900 000 €	5 247 674 €	344%	622 658 € 898 938 €
Région 12 : Pays industrialisés Amériques	Instrument de partenariat (IP)	673 002 €	7 799 896 €	1159%	668 728 €
Région 13 : Pays industrialisés Asie	Instrument de partenariat (IP)	712 366 €	4 018 865 €	564%	709 262 €
Total		17 330 886 €	57 930 830 €	334%	17 286 264 €

Répartition du budget disponible pour la France par région



5. Les projets par instruments financiers

Régions	Instrument financier	Projets déposés	Projets financés
Région 1 : Balkans Occidentaux	Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	28	25
Région 2 : Partenariat oriental	Instrument européen de voisinage (IEV)	40	32
Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée + Fenêtre Tunisie	Instrument européen de voisinage (IEV)	93	39
Région 4 : Fédération de la Russie	Instrument européen de voisinage (IEV)	43	15
Région 6 : Asie	Instrument de coopération au développement (ICD)	68	22
Région 7 : Asie Centrale	Instrument de coopération au développement (ICD)	15	8
Région 8 : Amérique Latine	Instrument de coopération au développement (ICD)	68	10
Région 9 : Moyen-Orient	Instrument de coopération au développement (ICD)	8	3
Région 10 : Afrique du Sud	Instrument de coopération au développement (ICD)	10	4
Région 11 : Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) + Enveloppe Supplémentaire Afrique de l'Ouest	Fond européen de Développement (FED)	55	19
Région 12 : Pays industrialisés Amériques	Instrument de partenariat (IP)	65	7
Région 13 : Pays industrialisés Asie	Instrument de partenariat (IP)	38	7

Pour le détail des mobilités et projets par pays, se référer à l'annexe 2.

6. En France, un tiers des mobilités financées

En 2018, et comme en 2017, environ 1/3 des mobilités demandées ont pu être financées.

Régions	Mobilités demandées	Mobilités financées	Taux de sélection
Région 1 : Balkans Occidentaux	632	570	90%
Région 2 : Partenariat oriental	899	699	35%
Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée + Fenêtre Tunisie	2895	1040	77%
Région 4 : Fédération de la Russie	1212	383	31%
Région 6 : Asie	1376	371	27%
Région 7 : Asie Centrale	197	139	70%
Région 8 : Amérique Latine	1265	109	8,6%
Région 9 : Moyen-Orient	139	53	38%
Région 10 : Afrique du Sud	122	46	38%
Région 11 : Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) + Enveloppe supplémentaire Afrique de l'Ouest	1146	326	28%
Région 12 : Pays industrialisés Amériques	1822	150	8%
Région 13 : Pays industrialisés Asie	764	118	15%
Total	12 469	4 004	32%

Nota Bene : une même candidature peut contenir plusieurs projets sur différents instruments financiers.

7. Le financement d'une majorité de mobilités d'études et de mobilités entrantes

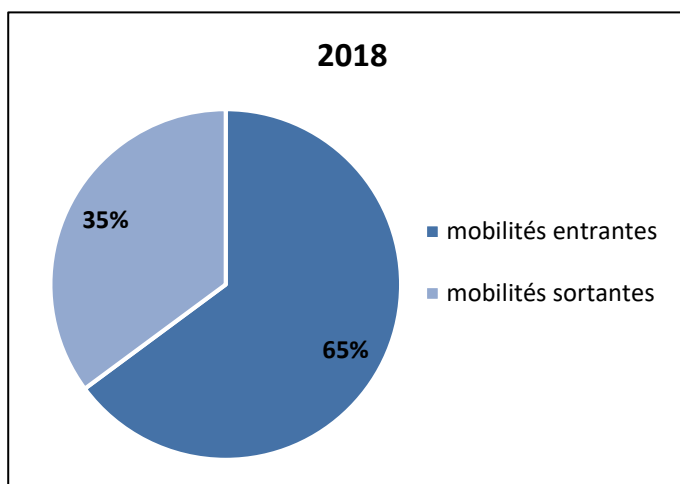
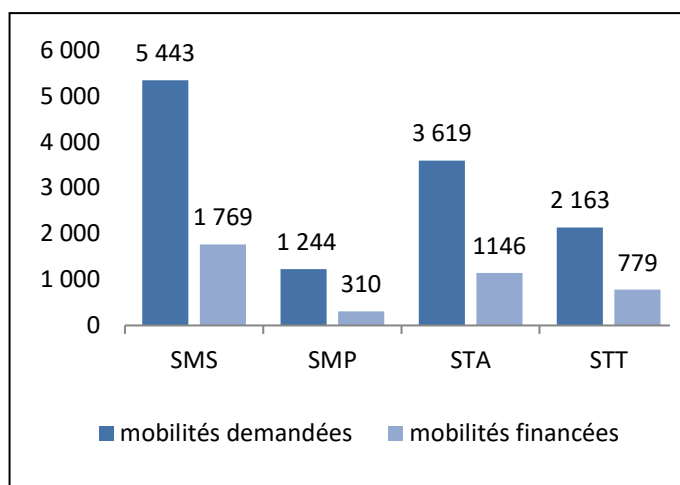
12 469 mobilités ont été demandées lors de l'appel à propositions 2018. Les mobilités d'études représentent 44% de la demande globale, les mobilités d'enseignement 29% et les mobilités de formation 17%.

Les mobilités de stages, éligibles en 2018, représentent quant à elle 10% de la demande.

Après évaluation, 4 004 mobilités sont financées, soit 32% de la demande initiale.

On constate par ailleurs une forte augmentation des mobilités de formation.

Comme pour la convention 2017, les mobilités financées sont majoritairement entrantes (2 598 mobilités entrantes et 1 407 mobilités sortantes).



Instruments financiers de politique étrangère de l'Union européenne

IPA - Instrument de pré-adhésion (Région 1 : Balkans Occidentaux)	Albanie, Bosnie Herzégovine, Kosovo, Monténégro, Serbie
IEV - Instrument européen du voisinage	
Région 2 : Partenariat oriental	Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Géorgie, Moldavie, Territoire de l'Ukraine reconnu par le droit international
Région 3 : Pays du sud de la Méditerranée	Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie
Région 4 : Fédération de la Russie	
ICD - Instrument de développement et de coopération	
Région 6 : Asie	Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Laos, Birmanie, Népal, Chine, Inde, République populaire démocratique de Corée, Indonésie, Malaisie, Maldives, Mongolie, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viêtnam
Région 7 : Asie centrale	Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan
Région 8 : Amérique Latine	Bolivie, Le Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Paraguay, Brésil et Mexique, Argentine, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equateur, Panama, Pérou, Uruguay, Venezuela
Région 9 : Moyen-Orient	Iran, Irak, Yémen
Région 10 : Afrique du Sud	
FED - Fonds européen de développement (Région 11 : Pays Afrique-Caraïbes-Pacifique)	Pays Afrique-Caraïbes-Pacifique (ACP) : Angola, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, République centrafricaine, Tchad, Comores, Congo, République démocratique du Congo, Îles Cook, Djibouti, Dominique, République dominicaine, Guinée équatoriale, Erythrée, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Grenade, Guinée, Guinée-Bissau, Guyane, Haïti, Côte d'Ivoire, Jamaïque, Kenya, Kiribati, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Îles Marshall, Mauritanie, Maurice, Etats fédérés de Micronésie, Mozambique, Namibie, Nauru, Niger, Nigeria, Niue, Palau, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Rwanda, Saint-Christophe-et-Niévès, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Samoa, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Îles Salomon, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Surinam, Swaziland, République démocratique du Timor oriental, Tanzanie, Togo, Tonga, Trinidad-et-Tobago, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu, Zambie, Zimbabwe
PI - Instrument de partenariat	
Région 12 : Pays industrialisés Amériques	Etats-Unis et Canada
Région 13 : Pays industrialisés Asie	Australie, Brunei, Hong Kong, Japon, République de Corée, Macao, Nouvelle Zélande, Singapour, Taïwan

Nombre de projets et de mobilités demandés et financés par pays

Pays	Projets demandés	Projets financés	Mobilités demandées	Mobilités financées
Afrique du Sud	10	4	122	46
Albanie	8	7	192	160
Algérie	16	7	231	102
Argentine	21	1	286	11
Arménie	6	5	119	109
Australie	15	2	250	26
Azerbaïdjan	5	5	114	114
Barbade	1	0	18	0
Bénin	6	1	74	6
Bhutan	1	1	9	9
Bolivie	1	0	3	0
Bosnie et Herzégovine	9	8	168	157
Brésil	22	6	394	62
Burkina Faso	3	3	29	29
Cambodge	15	6	271	118
Cameroun	8	3	93	44
Canada	48	5	938	65
Chili	6	2	54	17
Chine	24	5	323	56
Colombie	13	1	188	6
Corée du Sud	6	2	76	31
Comores	1	0	30	0
Costa Rica	1	0	13	0
Côte d'Ivoire	6	2	119	38
Cuba	3	0	38	0
Egypte	7	3	123	44
Equateur	4	0	65	0
Etats-Unis	28	3	884	85
Ethiopie	1	0	5	0
Fidji	1	0	10	0
Gabon	2	1	13	4
Géorgie	12	9	193	145
Ghana	1	1	8	8
Guatemala	1	0	4	0
Haïti	4	0	66	0
Hong Kong	5	1	43	4
Inde	11	4	110	44
Indonésie	6	1	58	27
Irak	1	0	2	0
Iran	7	3	137	53
Israël	10	3	122	57
Jamaïque	1	0	22	0
Japon	15	3	297	57
Jordanie	2	1	18	4
Kazakhstan	13	7	180	128
	Projets demandés	Projets financés	Mobilités demandées	Mobilités financées

Pays				
Kenya	1	0	6	0
Kirghizstan	2	2	11	11
Kosovo * Résolution de l'ONU	3	3	49	49
Laos	1	0	7	0
Liban	27	9	456	147
Madagascar	8	1	215	102
Malaisie	3	0	30	0
Maroc	37	10	960	147
Maurice	2	1	35	18
Mexique	13	1	188	10
Moldavie	5	4	68	45
Mongolie	5	2	26	5
Monténégro	4	4	39	39
Népal	1	0	4	0
Nouvelle-Zélande	2	0	8	0
Niger	9	3	100	20
Nigéria	1	0	4	0
Ouzbékistan	1	0	6	0
Pakistan	2	1	10	6
Palestine	5	3	97	83
Panama	1	0	5	0
Pérou	2	0	22	0
Philippines	1	0	30	0
République dominicaine	3	0	31	0
Russie	44	15	1212	383
Sénégal	15	4	206	57
Serbie	13	12	184	165
Singapour	2	0	19	0
Soudan	1	0	6	0
Taiwan	5	0	71	0
Thaïlande	4	1	36	6
Togo	3	0	38	0
Trinidad et Tobago	1	0	18	0
Tunisie	32	17	888	456
Ukraine * Territoires reconnus par le droit international	20	16	405	286
Uruguay	1	0	2	0
Venezuela	1	1	3	3
Vietnam	25	9	462	100

Nota Bene : les pays éligibles sur lesquels il n'y a eu aucune candidature n'apparaissent pas dans ce tableau